

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 23 septembre 2019 à 20h00
Présidence : M. Luc Magnollay
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme S. Ruchet, notre secrétaire Mme F. Gantin, notre invité M. Luc Maurer ainsi que le public. Le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

Communication du Syndic, l'état d'avancement de la motion Thomson et consort est insuffisant pour occuper un point à l'ordre du jour et fait donc partie des communications du Syndic.

Le déménagement de M. L. Hautier annoncé aujourd'hui nous oblige à ajouter le point 11.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019
3. Communications du Bureau du Conseil
4. Communications de la Municipalité
5. Présentation du projet de Centre Aquatique Région Morges SA par Luc Maurer
6. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du préavis N° 08/2019 relatif au Centre Aquatique Région Morges SA
7. Validation de la Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis municipal N° 04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'500.00 pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux
8. Préavis municipal N° 04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'500.00 pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux
9. Nomination d'une Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N° 06/2019 relatif à la création d'un fonds pour le développement durable
10. Nomination d'un Membre à la Commission de recours
11. Nomination d'un Membre à la Commission des finances
12. Propositions individuelles

Ordre du jour modifié (ajout du point 11) accepté à l'unanimité.

1. Appel :

42 Conseillers participent à la séance, 6 excusés.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 24 juin 2019 :

Correction demandée par M. N. Plumey sur l'orthographe de son nom
Correction demandée par M. F. Magnollay page 2252:

- Remplacer « faire » par « proposer » à la fin de la phrase.

Le procès-verbal est accepté à la majorité.

3. Communications du Bureau :

- M. L. Magnollay - Président:

Le Bureau a été mis à contribution pour la préparation du Conseil de ce soir, nous verrons cela au point 7. Je demande à la Municipalité de mieux anticiper ses projets car l'utilisation du règlement du Conseil Communal à la limite de ses possibilités est exceptionnelle et ne doit en aucun cas devenir une habitude.

Distribution des documents : j'espère n'avoir froissé personne et en aucun cas il ne s'agit d'influencer les débats. Le concept cantonal sur l'énergie a été transmis à la Commune mardi passé. Après en avoir pris connaissance, je ne pouvais le passer sous silence et une distribution aujourd'hui n'aurait pas été mieux vous privant du temps de réflexion. Quant aux documents non officiels, plusieurs Conseillers ont témoigné leur intérêt sur le recyclage des batteries, partant d'un bon sentiment, dans la recherche de la vérité pour le bien de la Commune, j'ai pensé que ces informations complémentaires pouvaient satisfaire la curiosité de ceux qui s'intéressent à la technique.

374 candidats vaudois au Conseil National, 3 etierrez dont 2 présents ce soir parmi nous et 15 candidats au Conseil d'Etat. Nous recherchons encore 3 volontaires pour aider au dépouillement le 20 Octobre. Nous avons également convoqué 11 jeunes nouveaux citoyens pour la saisie des résultats sur les supports électroniques

Votations 2019 : 10 février / EC CE 17 mars (1^{er} tour) / 19 mai / **E CN 20 octobre** / 10 novembre E CE (2^{ème} tour) / 24 novembre.

Présentation de l'agenda des séances du Conseil Communal de 2019 et des dates de remises des rapports de Commission :

Séances CC 2019	Remise des rapports	Commentaires
18 février	06 février	
25 mars	13 mars	Annulé
06 mai	24 avril	
24 juin	12 juin	
23 septembre	11 septembre	
28 octobre	16 octobre	
09 décembre	27 novembre	Repas de fin d'année

4. Communications de la Municipalité :

a) M. J. Fernandez, Syndic :

Motions Gems : Cela aurait dû être un postulat mais peu importe : la stratégie de la Commune est de ne pas racheter le bâtiment du centre sportif. Tout d'abord par son prix élevé, permettez-moi ici de ne pas l'évoquer puisque des transactions seraient en route et que son évocation pourrait être une source de difficulté. D'autre part par les coûts d'exploitation qui avec la piscine se chiffrent entre CHF 500'000.00 et 600'000.00 par année en fonction des locations. En outre il ne correspond pas à nos besoins actuels car nous devrions déplacer nos élèves pour toutes les activités sportives ce qui a un coût non négligeable pour les finances de l'Assagie. Un transport ponctuel pour les activités de la piscine était déjà en vigueur ces dernières années. Nous constatons que le besoin d'un restaurant scolaire est de plus en plus un objectif prioritaire puisque nous avons plus de 100 élèves inscrits pour le repas de midi et que les installations de la salle polyvalente ne correspondent plus, notamment au niveau de la distribution des repas. La Commune a essayé de jouer les facilitateurs entre les divers clubs, sociétés et autres entités qui sous-louaient le centre et nous avons abouti à un résultat qui, nous l'espérons, permettra dès la rentrée des vacances scolaires d'utiliser le centre jusqu'au rachat ou la location par un repreneur.

Le préavis d'arrêté d'imposition sera remis à la Commission des finances cette semaine.

b) M. C. Viquerat :

Quelques informations travaux :

Les travaux de tirage de conduites de gaz, prolongation de l'eau potable ainsi que l'évacuation des eaux claires du chemin du Rôti, chemin de la Brotte, chemin de la Vaux, sont quasiment terminés, il ne reste que quelques finitions dont le revêtement final qui se fera sur le chemin de la Brotte au printemps prochain.

Route fermée chemin de la Vaux, jusqu'au 4 Octobre : nous ne sommes pas trop en avance, la partie sur Lavigny est quasiment terminée, sur Etoy il reste encore pas mal à faire. Une de nos

difficultés majeures est le respect des automobilistes par rapport à la signalisation en place, c'est une vraie catastrophe.

Normalement, pour novembre, on devrait pouvoir commencer à faire le revêtement final du chemin de la Vaux, entre le chemin des Ecoliers et le Pressoir.

Trottoir sur Clos-de-Bière, les travaux devraient pouvoir s'effectuer d'ici à novembre.

c) M. R. Corthay:

Collège des Ecureuils : malgré quelques travaux de finition, la rentrée scolaire s'est très bien déroulée.

Salle polyvalente : Préavis N° 03/2019, réfection du dallage : à part le remplacement du renvoi d'eau sous les portes fenêtres et les fenêtres, le chantier est terminé.

Bâtiment chemin neuf 7 : changement de locataire dans l'appartement de 5 pièces qui se trouve dans les combles

Ancienne école : la salle des Rossignols est toujours affectée à l'Ecole de Musique mais la salle des Platanes est mise à disposition de la Fanfare et de l'Ecole de Musique.

d) Mme. T. Severin :

Information sur la rentrée scolaire : elle s'est très bien déroulée cette année, seulement 1 incident de bus qui a oublié d'aller chercher des élèves, c'est mieux que les autres années. Les élèves, enseignants, et l'UAPE ont dû prendre leurs marques dans le bâtiment des Ecureuils restauré. Tout le monde est très content d'avoir retrouvé un espace plus chaleureux, plus spacieux, lumineux. Nos effectifs en termes d'élèves sont stables. Plusieurs familles sont venues s'installer à Etoy durant l'été, avec de jeunes enfants. Nous avons dû augmenter la capacité d'accueil de l'UAPE de l'Ecureuil Malin qui est ici, à Etoy, rendue possible grâce à son agrandissement, pour répondre à une demande en forte hausse parmi les habitants d'Etoy. Nous sommes à présent à quasiment 36 enfants accueillis tous les jours. Nos effectifs sont en forte hausse à la cantine scolaire : hausse de pratiquement 15% cette année. Nous avions entre 80 et 90 élèves l'année dernière, nous en avons à présent 105. En comptant aussi une douzaine d'encadrants, cela fait beaucoup de bruit et je vous invite à venir une fois, si cela vous intéresse, partager un repas dans cette cantine avec un responsable ou avec l'un de nous, pour mieux comprendre peut-être l'ampleur du bruit auquel nos employés sont confrontés tous les jours.

e) M. J.-M. Schlaeppli :**Police des constructions, permis délivrés :****Permis de construire avec mise à l'enquête :**

Parcelle 1570, M. et Mme. Jeannin, Le Prieuré 12 :

- Transformation légère et rénovation du bâtiment existant

Permis de construire avec dispense d'enquête

Parcelle 601, Mme. Hélène Laurent, route d'Allaman 28C

- Changement d'affectation, création d'un atelier dans une halle existante

Parcelle 996, Amarante Investissement SA, Route de l'Industrie 12

- Démolition d'une cloison de séparation entre deux surfaces commerciales dans un bâtiment existant.

Parcelle 89, M. Jean-Marc Ducrot, le Prieuré 5

- Transformations intérieures d'une habitation.

Parcelle 1150, M. Carlo Perego, route Suisse 2A

- Transformation magasin Polo.

5. Présentation du projet de Centre Aquatique Région Morges SA par Luc Maurer :

- M. J. Fernandez : Qui n'a pas entendu parler du Centre Aquatique ? Le seul problème est qu'on en entend parler mais on ne sait pas forcément ce que c'est. Et d'autre part, en 2012-2013, la Municipalité avait pris la décision de ne pas entrer dans la SA. Maintenant les choses ont avancé et il nous semblait extrêmement important de vous présenter ce projet et ensuite de vous demander de prendre position si on entre en matière ou pas. Si à la suite de cela, vous décidez d'entrer en matière, nous produirons un préavis et débattons, ce qui n'est pas prévu ce soir. Cependant vous pourrez poser des questions à M. Maurer qui est un membre du conseil d'administration du Centre Aquatique. On se connaît bien car il est accessoirement le Syndic de la Commune de Clarmont. C'est un porte-parole extrêmement dynamique du Centre Aquatique et je pense que nous aurons du plaisir à l'entendre et à lui poser des questions ce soir.

- M. L. Maurer : Merci de m'accueillir ce soir. C'est pour moi un réel plaisir de pouvoir vous présenter ce magnifique projet qui j'espère saura également vous enthousiasmer. Avant de commencer je vais vous expliquer l'historique du projet, vous le présenter, son financement et la suite du processus. Ce n'est pas un projet nouveau, il prend ses prémices en 2013 avec une volonté de Morges d'avoir une piscine couverte. L'ARCAM s'est ensuite créée en même temps qu'une volonté régionale de porter ce projet et d'en faire un centre aquatique au sens large et au sens régional. En 2013, après beaucoup de discussions, un mandat politique a été défini et définissait les grandes lignes de ce projet et qui n'a pas bougé depuis 2013. Voici les grandes lignes de ce projet : un équipement qui devait dès le départ être dimensionné pour le district et pas seulement pour la ville de Morges. Une infrastructure

multipublic afin de remplir les besoins pour les écoles, les sportifs, les clubs, les loisirs, les familles et le bien-être. Un fer de lance au niveau touristique et économique pour la région au même titre que Beausobre par exemple. Partenariat public (collectivités publiques représentés par Centre Aquatique SA) - privé (chargé de financer, construire et d'exploiter le centre aquatique). De nombreux palabres rencontrés, notamment des retards dûs au plan d'affectation du Parc des Sports dont vous avez lu plein de choses dans la presse. Le projet que je vous présente maintenant date de 2018.

Présentation de photos et vidéo de synthèse du projet.

Ce bâtiment se veut discret extrêmement plat, su1 seul étage hormis 3 points qui seront sur le 2^{ème} étage.

Il sera positionné sur le Parc des Sports, il y aura notamment un parking souterrain plus petit que l'actuel extérieur et le camping sera remplacé par un centre touristique.

Le programme à respecter date de 2013 :

Extérieur :

Réhabilitation du bassin de 50m : totalement rénové, remis aux normes olympiques et rajout d'une bâche isolante pour garder la chaleur et surtout pour allonger la durée d'utilisation à 6 mois au lieu des 4 mois actuels. Nous pourrons ensuite accueillir des compétitions régionales voire nationales ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Bassin moyen remplacé par un aqua-splash: une zone ludique pour les enfants pour jouer et une pataugeoire sur l'extrême droite.

Nous voulons ouvrir et donner un accès au lac, les demandes sont en cours actuellement.

Intérieur :

- offre publique :

Bassin de 25 m de 8 lignes, multi-usage, avec des fonds qui peuvent s'élever à différents niveaux. Zone de plongeoir beaucoup plus profond que d'habitude.

Un second bassin de 25m multi-usage pour l'accueil des familles principalement

Zone des toboggans et zone d'aquagym complètement isolées phoniquement.

Zone ludique pour les enfants.

Entrée par le haut avec une zone d'accueil pour tous les publics. Entrée particulière pour les clubs, groupes et écoles qui auront des vestiaires ad hoc pour des questions phoniques.

Snack restaurant rapide accessible en maillots de bains.

- offre privée qui va venir subventionner une partie de l'offre publique :

Spa Wellness sur 2 étages : Le rez est pour l'offre standard, 1^{er} étage pour l'offre premium

Restaurant : accessible depuis l'extérieur, ouvert à tous, clients centre aquatique ou non.

Projection du film de présentation en images de synthèse.

Ce Centre Aquatique fait rêver mais il a un coût qui est de CHF 65'000'000.00, pour l'ensemble de l'offre, publique et privée, qui seront

répartis parmi différents financeurs. L'objectif est de contrebalancer les charges d'exploitation par un certain nombre de recettes. En termes de charges on a des charges annuelles qui stagneront autour de CHF 5'200'000.00 au bout des 4 premières années, dont à peu près CHF 3'000'000.00 pour les charges salariales et CHF 1'300'000.00 pour les coûts d'énergie. En termes de recettes, les prédictions pessimistes tablent entre CHF 5'800'000.00 et CHF 6'200'000.00 dès la quatrième année. Cela représente environ CHF 14.00 de dépense moyenne par visiteur, toutes prestations confondues, hors restaurant. Pour vous donner une comparaison, au Lido de Locarno, projet qui est très similaire à notre projet, les recettes sont de CHF 7'000'000.00 par année et la dépense moyenne est de CHF 17.00 par visiteur. Avec ces prévisions cela nous laisse une marge d'autofinancement de CHF 600'000.00, avant la prise en considération des frais de capitaux, de financement. Voici les modèles pris en compte, on parle d'un partenariat public-privé : Le terrain appartient à Morges qui va donner un droit distinct d'affectation de premier rang à Centre Aquatique Morges SA, donc aux collectivités publiques. Ce DDP aura une durée de 75 ans. Il sera ensuite donné ce même DDP de 2^{ème} rang à l'investisseur qui est Crédit Suisse Asset Management qui va être l'investisseur et qui va aussi devenir le propriétaire pendant 75 ans de ce bâtiment. Le modèle est identique à un leasing de voiture: celui qui détient la voiture est la société de leasing jusqu'à ce que vous ayez payé l'entier des loyers, alors la voiture vous appartient. Morges sera le propriétaire du bien fond. Au niveau financement, on à Morges qui paye CHF 15'000'000.00, les autres communes qui payent CHF 15'000'000.00, donc CHF 30'000'000.00 qui vont être donnés à l'investisseur (=1^{er} loyer), le reste est financé par l'investisseur. Au niveau de la construction du bien, l'investisseur qui est le propriétaire du bien, va construire avec les collectivités publiques et un contrat d'entreprise total vis-à-vis du partenaire privé : on a mis ensemble le constructeur et l'exploitant pour être sûr que le centre aquatique physique correspondra vraiment aux besoins de celui qui va l'exploiter. Au niveau exploitation : l'investisseur donne un contrat d'exploitation aux collectivités publiques et celles-ci donnent un bail à terme au partenaire privé qui va l'exploiter. Comme une auberge communale dont vous détenez le bâtiment et dont vous confiez l'exploitation à un gérant : si cela ne va pas, on peut s'en séparer. Morges doit cautionner l'entier du loyer auprès de l'investisseur. Il y a 4 éléments : l'investissement, le montant d'exploitation, la caution, le fond de rénovation à créer.

L'investissement : CHF 15'000'000.00 pour Morges, CHF 15'000'000.00 répartis entre 60 communes du district, cela revient à un montant qui s'articule en quelques francs par année et par habitant pour financer ce projet...La répartition des montants entre les différentes communes est basé sur le nombre d'habitants par commune en considérant 60 % de la population qui rejoindrait ce projet, et c'est le même montant par habitant quelle que soit la commune. Puis nous avons appliqué des rabais aux communes, liés à la distance : plus

l'éloignement du centre est grand, plus le rabais est important et inversement, et il y a un rabais supplémentaire si la commune en question finance déjà une piscine, avec une distinction si c'est une piscine couverte ou extérieure. Et pour les communes qui n'étaient pas actionnaires, il y a un petit montant à payer en plus qui correspond au montant qui aurait été payé si la commune avait fait partie du projet dès le début. Tout ceci ne prend pas en compte les subventions qu'il y aura, on ne sait pas vraiment la hauteur de celles-ci mais on parle de plusieurs centaines de milliers de francs qui viendraient diminuer la facture totale prévue pour les collectivités. Ce montant de CHF 15'000'000.00 est fixe.

Contribution publique annuelle : le Crédit Suisse va nous facturer CHF 1'400'000.00 par an ce qui correspond aux intérêts et aux amortissements, tout compris. On peut déduire à présent les CHF 600'000.00 d'autofinancement prévu et il reste un montant de CHF 800'000.00 à couvrir par année. Un montant maximum de CHF 200'000.00 sera à prendre en charge par l'ensemble des communes hors Morges. Si pour une raison quelconque on n'atteignait pas les CHF 600'000.00 d'autofinancement par année, c'est seulement Morges qui payerait la différence car ils ont une caution envers le Crédit Suisse. Ce montant sera réparti entre les différentes communes avec un socle de base de 10% sur la base du nombre d'habitants et le reste basé sur la consommation c'est-à-dire que plus vos habitants utilisent le Centre Aquatique, plus vous payerez, ce qui paraît assez logique puisqu'on respecte le principe du consommateur payeur.

La principale critique entendue sur les PPP est qu'on mutualise les coûts et qu'on privatise les bénéfices, ce qui s'est fait dans le passé. Afin d'éviter ce scénario, on a mis en place un système de retour sur excédent, si la marge d'autofinancement était supérieure à CHF 600'000.00, les premiers CHF 100'000.00 on recevrait 30%, les CHF 100'000.00 d'après on recevrait 40% et les CHF 100'000.00 et supérieurs d'après on recevrait la moitié. On a donc un vrai retour sur bénéfice qui serait donné aux collectivités publiques. On pourrait imaginer dans le meilleur des cas qu'on n'aurait plus rien à payer si cela devenait une vraie mine d'or. Je ne pense pas qu'on en arrivera encore là mais c'est pour montrer que le montant de CHF 200'000.00 est un montant plafond, maximum, garanti auquel on ne touchera pas, au contraire il pourrait baisser si le résultat va au-delà de nos espérances. Le fond de rénovation qui correspond à 1% de la valeur du montant total, CHF 650'000.00 par année sur 30 ans, sera utilisé et payé par Morges exclusivement.

Résumé pour Etoy : participation à l'investissement, une seule fois, un montant qui serait échelonné à partir d'août 2021, voire 2022 ça dépend, donc pas sur cette législature : CHF 1'190'000.00 ce qui correspond à CHF 14.00 par habitant par années sur les 30 premières années. L'engagement pris aujourd'hui est pris pour 30 ans, pas plus, au bout de ces 30 ans, un projet sera représenté pour savoir si la collectivité publique veut se réengager. La contribution annuelle est de CHF 15'000.00 par année sur 30 ans ce qui correspond à CHF 5.20 par

habitant par année (montant estimé qui dépendra de la consommation de votre collectivité). Alimentation au fond de rénovation : CHF 0, cautionnement : CHF 0.

La dimension régionale du projet est importante. Ce projet est basé sur une solidarité régionale mais en même temps on a cherché à responsabiliser la ville centre pour qu'elle assume une partie des coûts, un cautionnement, le fond de rénovation à part entière. On voit qu'on a un équilibre entre solidarité et responsabilité. Ce projet veut consolider l'attractivité de la région, il va contribuer à l'offre touristique régionale, répondre aux besoins des écoles, de la population, des clubs sportifs. C'est aussi un besoin de santé publique. C'est un exemple de solidarité régionale car le modèle de calcul est basé sur le nombre d'habitants, c'est-à-dire que plus on sera de communes à accepter d'entrer dans le projet, moins on payera. Aujourd'hui on a prévu selon les calculs 60% de la population, si on les atteint ce sera CHF 14.00 par habitant pour Etoy, si on atteint 100% de la population, on serait aux alentours de CHF 8-9.00 par habitant, donc on diminue facilement de 1/3 notre facture.

Il faut à présent prendre une décision, soit avant Morges, soit après, donc disons au premier trimestre 2020 et à partir de là on va dérouler les négociations finales, les mises à l'enquête...pour arriver fin 2022, ou mi 2023 voire fin 2023 si on est vraiment pessimistes à enfin pouvoir plonger, nager, s'amuser au Centre Aquatique Région Morges SA.

- M. C. Delétra : Que se passerait-il si on n'atteignait pas les 60% mais moins ?

- M. L. Maurer : Soit on arrive à ces 60% et le projet se fait, soit on n'y arrive pas et le projet ne se fait pas. On doit réunir CHF 30'000'000.00 ni plus ni moins, on n'a pas de plan B. Si Morges refuse il manquera CHF 15'000'000.00 c'est fini et même chose si on ne réunit pas ces CHF 15'000'000.00 via les communes.

- M. C. FÜRER : Si on n'arrive pas au nombre de communes, si on est que 10 communes au final, y a-t-il un montant maximum de couverture, un nombre minimum de communes ?

- M. L. Maurer : C'est plutôt un montant minimum d'habitants vu le modèle. On doit réunir autant de communes que nécessaire pour atteindre le nombre minimum d'habitants. Si on réunit les plus grosses communes, on aura déjà une bonne partie. Aujourd'hui, si tous les Conseils des Municipalités ayant dit qu'ils allaient présenter le projet acceptent de suivre leur Municipalité, on a déjà une bonne chance d'arriver à nos CHF 15'000'000.00. Je suis très confiant, on doit aller plus loin à présent et dans ces CHF 15'000'000.00 j'ai compté Etoy pour être politiquement positif.

- M. C. FÜRER : Il n'y a donc pas un minimum de communes à atteindre, il faut un minimum de bassin de population pour pouvoir démarrer le projet.

- M. L. Maurer : Il y a un tableau avec l'ensemble des communes, chacune ayant un montant. Si on réunit CHF 17'000'000.00 cela veut

dire qu'on aura CHF 2'000'000.00 qu'on pourra redistribuer aux communes.

- M. N. Plumey : Est-ce qu'on arrive à avoir des plages horaires pour les écoles des 60 communes du district ?

- M. L. Maurer : J'attendais la question. Le projet a été dimensionné pour l'ensemble des besoins de ce district. Vous avez connaissance des autres projets de construction dans la région, la piscine de St-Prex, la piscine scolaire de Cossonay, ces écoles-là ne viendront pas au Centre Aquatique. Mais ce Centre Aquatique a été dimensionné pour pouvoir accueillir tous les publics et toutes les écoles du district si nécessaire.

- M. F. Magnollay : la ville de Morges donne le cautionnement, quel est le coût de ce cautionnement qui est rechargé dans la partie des autres communes.

- M. L. Maurer : Rien.

- M. F. Magnollay : Ils sont très généreux

- M. L. Maurer : En même temps, ils n'ont pas encore accepté.

- M. F. Magnollay : Il est faux de parler de CHF 14.00 par habitant sur 30 ans car il faudra sortir CHF 1'200'000.00 de quelque part, ça fait 420 CHF à sortir par habitant.

- M. C. Delétra : Les frais d'investissement supplémentaires ne seraient pas à la charge des communes.

- M. L. Maurer : Ce serait à la charge du partenaire privé qui est l'exploitant, qui est différent de l'investisseur. L'exploitant est un regroupement de plusieurs sociétés, un architecte qui est une société lyonnaise ayant l'habitude de fabriquer des centres aquatiques avec plusieurs dizaines à leur actif, la société phare qui va piloter le projet est une société morgienne, un exploitant qui est une société française qui gère actuellement une soixantaine de centres aquatiques de même taille. La société qui va être créée sera basée à Morges, elle emploiera des gens de la région, en tous cas on espère, et sera une société de la région. Comme toute société de la région il peut y avoir des employés frontaliers et des personnes qui n'habitent pas forcément dans le coin.

- M. T. Creteigny : Vous parlez de CHF 14 de dépense moyenne par visiteur, cela n'inclut pas la partie privée ?

- M. L. Maurer : Cela inclut la partie privée

- M. T. Creteigny : Cela veut dire qu'on pourrait envisager un droit d'accès pas beaucoup plus cher que ce qu'il y a maintenant pour la piscine extérieure. Actuellement l'accès à la piscine est assez démocratique, je pense notamment aux jeunes. L'accès aux rives du lac serait aussi limité.

- M. L. Maurer : Entrée individuelle pour l'accès aux bains : CHF 11.00 par adulte, CHF 9.50 par enfant, gratuit pour les moins de 3 ans. A cela il faut compter un rabais d'environ 20% pour les habitants des communes qui auront financé le projet. Ce sont des exemples de tarifs, non fini. Le but de l'exploitant et le nôtre aussi est d'avoir le plus de bénéfices possibles et pour cela il faut accueillir le maximum de personnes possible. Pour ce faire, il faut chercher le juste équilibre pour le prix d'entrée. Une offre à tiroir est prévue, avec des badges d'accès

différents. Dans le cahier des charges on a mis qu'on voulait un prix d'entrée compétitif par rapport à des projets équivalents.

- M. L. Magnollay - Président : Je remercie M. Maurer pour sa présentation. La Municipalité va nous présenter un préavis qui sera soumis dans un proche avenir.

- M. C. FÜRER : Pourquoi y a-t-il eu le processus de demander au Conseil si on veut entrer en matière . D'habitude on a un préavis et la réflexion ensuite ?

- M. J. Fernandez : On est 2 de la Municipalité à être là ce soir et à avoir été là aussi lors de la prise de décision en 2012 de ne pas entrer dans la SA parce qu'on ne voyait pas l'intérêt. Maintenant on vous propose d'entrer dans ce bateau le cas échéant. Nous avons pensé nous 5, que c'est un projet relativement important et que si on devait dire oui ou non, il semblait évident de vous informer d'abord. Vous n'auriez pas eu toutes les informations données par M. Maurer ce soir dans le préavis. Je pense important d'avoir les idées claires avant de décider d'aller plus loin si vous le souhaitez et avant de travailler sur un préavis qui ne sera publié qu'une fois la décision de Morges connue. Nous pensons que c'est une démarche qui permet de participer dans un projet important avec des coûts non négligeables.

- M. C. FÜRER : Sur une question de procédure, est ce que le Conseil doit à présent voter pour savoir si nous voulons entrer en matière ?

- M. L. Magnollay - Président : Normalement la procédure est lancée, le préavis est en préparation, sauf si quelqu'un s'oppose fermement à cette entrée en matière et fait cette proposition maintenant ?

- M. F. Magnollay : Quelle est la teneur du préavis N° 08/2019 dont on nous parle ? S'il y a déjà un préavis préparé je comprends qu'on doive nommer une Commission. Si ce n'est pas le cas alors la seule question à se poser c'est voulons-nous oui ou non entrer en matière. Si on dit oui alors on pourrait commencer à étudier, en sachant que tous ces chiffres sont encore dans les nuages, on a aucune estimation solide, on a juste aligné des chiffres, il n'y a rien de très concret pour l'instant. Est-ce qu'un préavis est déjà présenté à la suite du refus de 2012 ?

- M. R. Corthay : Nous avons un préavis type qui nous a été fourni. On donnera notre point de vue sur le préavis mais nous ne le modifierons pas. Le préavis est donc fait.

- M. M.-O. Christinat : Il me semble qu'on ne peut pas se décider comme ça sur un projet aussi important. C'est le travail d'une Commission de préparer un rapport suite auquel nous pourrons nous décider.

- Mme. T. Séverin : Je rejoins ce qu'a dit M. Christinat. On nous a demandé d'essayer d'anticiper le plus possible dans la mesure du possible, on nous reproche d'être souvent à la dernière minute, parfois on n'a pas le choix. Ici on sait que ce projet est en gestation, on a reçu un préavis type il y a quelques semaines, certains Conseils commencent à plancher sur ce préavis, beaucoup retiennent les votes en attendant le vote de Morges car il est clair que si les CHF 15'000'000.00 ne sont pas votés, le projet tombera de toute façon à l'eau. Notre intention est aujourd'hui de vous présenter le projet, de vous donner l'opportunité de nommer une Commission qui pourra être

enclenchée au moment probablement où Morges aura pris sa décision parce qu'avant cela ne fait pas beaucoup de sens, maintenant vu qu'on ne se réunit pas énormément en fonction du calendrier de l'année, pour ne pas travailler dans l'urgence, il nous semblait opportun d'avoir aujourd'hui une Commission à laquelle nous pourrions faire appel avec un préavis finalisé sur la base de ce qui nous a été fourni dès qu'on en saur un petit peu plus sur la décision de Morges.

- M. L. Magnollay - Président : Est-ce qu'on sait quand Morges prendra sa décision ?

- Mme. T. Séverin : Le point a été reporté plusieurs fois, les Commissions ont soumis 140 questions au Municipal en charge, on ne sait donc pas vraiment.

- M. L. Magnollay - Président : Donc il n'y a pas d'urgence.

- M. C. Fürer : Je suis tout à fait d'accord avec Mme. Séverin, c'est juste qu'au début de ce point on nous a dit qu'on allait demander au Conseil s'il voulait entrer en matière, donc c'était juste pour clarifier ce point. Si le préavis type est prévu et qu'on fonctionne comme d'habitude alors il n'y a pas d'objection à se prononcer sur une entrée en matière.

- M. C. Delétra : Je trouve très bien l'idée d'anticiper et même pour aller plus loin, je dirais que du moment que nous sommes prêts on devrait voter sans attendre la décision de Morges. Après si Morges dit non le projet tombe simplement à l'eau. Si tout le monde attend que tout le monde vote, rien ne va jamais se faire. Il est plus agréable pour tout le monde de travailler en anticipation et cela ne change rien sur la décision finale.

- Mme. V. Hüsler : Question pratique : un des intérêts de rentrer dans un tel projet est pour les écoles. Est-ce que cela fait du sens pour Etoy au niveau logistique vu le temps de se rendre sur place ?

- Mme. T. Séverin : A priori nos écoliers allaient jusqu'à maintenant chez Gems, l'avenir est donc incertain. La piscine de St-Prex a aussi des plages horaires disponibles et a contacté l'Assagie pour savoir si nous serions intéressés. A l'heure actuelle il semblerait plus logique d'aller à St-Prex plutôt qu'à Morges. Maintenant on ne connaît l'occupation de la piscine de St-Prex à moyen et long terme. A priori déplacer les élèves jusqu'à Morges pour faire de la piscine au vu du temps à disposition, cela semble un peu serré.

Votations

Acceptez-vous l'entrée en matière dans l'étude de la participation de la commune d'Etoy dans le projet du Centre Aquatique morgien ?

Adopté à la majorité

6. Nomination d'une Commission ad hoc pour l'étude du préavis N° 08/2019 relatif au Centre Aquatique Région Morges SA

- M. L. Magnollay - Président: Il nous faut un minimum de 5 membres, pouvant aller jusqu'à 7. J'attends vos propositions ou candidatures :
M. G. Knigge – M. M. Corthay – Mme S. Jara – Mme. V. Elamly –
Mme S. Thury – Mme. P. Hitz Lepori – Mme. M. Reist

7. Validation de la Commission ad-hoc chargée de l'étude du préavis municipal N° 04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'500.00 pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux

- M. L. Magnollay - Président : Je vous rappelle l'article 43 de notre règlement communal : devant l'urgence du projet le Bureau du Conseil est placé devant une situation compliquée : le choix de convoquer un Conseil Communal extraordinaire pour l'élection de la Commission ou alors d'utiliser la faible marge de manœuvre du terme « usuellement » dans le règlement: c'est cette dernière que nous avons préférée. Nous en avons référé à notre Préfecture et la Préfète en personne à la lecture de notre règlement a validé notre façon de faire pour autant que la validation de cette Commission par l'ensemble du Conseil Communal se fasse avant l'entrée en matière sur le sujet.

- M. T. Creteigny : Je me permets juste un petit commentaire, ayant participé activement à l'élaboration du règlement, si on a mis cet « usuellement » c'est précisément pour ce genre de circonstance et il ne me semble pas qu'il y ait d'abus de la part de la Municipalité ou du Bureau d'avoir nommé une Commission dans ce genre de situation, cela me paraît tout à fait normal. Je suis même étonné qu'il faille valider cette Commission car avant ce règlement, c'est le Bureau qui nommait les Commissions.

- M. F. Magnollay : Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Creteigny car le « usuellement » a été introduit car le Conseil avait proposé que les préavis soient présentés avant et le « usuellement » voulait dire que si le préavis n'est pas présenté on fait quand même une nomination. Je vous réfère à l'article 43 actuel, « le Bureau propose » mais c'est le Conseil qui nomme. La validation de cette Commission ce soir est tout à fait justifiée.

Votations

D'accepter la Commission ad hoc composée de Mme. V. Hüsler –
Mme. S. Jara – M. B. Gianola – M. M.-O. Christinat – M. P. Lüthi – M.
N. Plumey – M. D. Rojard

Accepté à la majorité

8. Préavis municipal N° 04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 465'500.00 pour augmenter l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque générée sur le site des Communaux

Lecture du rapport de la Commission ad hoc :

- M. M.-O. Christinat : Petit préambule sur la distribution des documents. La Commission ad hoc regrette que des documents parviennent 2 jours avant la séance aux membres du Conseil. La Commission ad hoc n'a pas eu accès à ces informations vu que le rapport a été rendu le 12 septembre. La Commission ad hoc à l'unanimité conserve ses conclusions.

Conclusions :

« La Commission ad hoc convaincue des efforts nécessaires pour les économies d'énergies et le développement durable estime néanmoins que ce préavis ne permet pas d'avancer raisonnablement dans ce sens. En cause : des coûts très importants pour une technologie de stockage non éprouvée et encore problématique, l'impact de la production et de l'élimination des batteries, un retour sur investissement inexistant, aucun bénéfice pour l'environnement, et un projet précipité qui ne permet pas de tenir en compte des futurs développements de la zone. La Commission ad hoc propose donc au Conseil Communal de rejeter le préavis. »

Lecture du rapport de la Commission des finances :

- M. A. Allaman : Au vu de l'ensemble du rapport, la Commission des finances à la majorité propose au Conseil Communal de rejeter le préavis 04/2019.

- M. L. Magnollay - Président : Les conclusions sont identiques pour les 2 Commissions. Est-ce que la Municipalité souhaite changer, retirer ou maintenir son préavis ?

- M. J. Fernandez : Il est maintenu.

- M. C. Fürer : Le préavis détaille l'historique ainsi que les tenants et aboutissants de ce projet à multiples composantes. Si on peut déplorer un mélange des genres relevé par la Commission des finances, notamment en ce qui concerne les éléments de financement qui combinent allègrement les frais effectifs avec les rétributions déjà encaissées et les gains espérés, la Municipalité propose une solution pour passer le taux d'autonomie de la zone des Communaux de 23% à 58%, soit 250% de la valeur actuelle (on pourra revenir sur le chiffre de 23% plus tard). Il est absolument nécessaire de limiter notre empreinte écologique, et les questions de rentabilité financière, explicités dans le préavis de la Municipalité, et chères à la Commission des finances, me semblent secondaires. Se demande-t-on si l'éducation ou la santé doivent être rentables ? Malheureusement, la plupart des articles que j'ai pu trouver ne parlent que de rentabilité économique, et ne tiennent évidemment pas compte d'un éventuel rabais de 50% comme celui proposé dans ce préavis. A mes yeux, la question essentielle réside donc dans le fait de savoir si l'installation de batteries lithium-ion apporte une véritable plus-value écologique. La Commission ad hoc

écrit que « la production et le recyclage des batteries de voitures restent cependant problématiques du point de vue de l'environnement » et indique que ce projet n'apporte « aucun bénéfice pour l'environnement ». Une entreprise Lausannoise a décortiqué l'énergie nécessaire à la construction d'une batterie et indique que cela correspond à un an et demi d'économie d'énergie. D'après cette estimation, il serait donc favorable du point de vue du bilan énergétique de se doter d'une telle technologie. Mais cet exercice ne prend pas en compte son impact écologique et social dans les pays producteurs, et notamment dans les pays producteurs de lithium. Il me semble enfin impératif de connaître la provenance de l'électricité utilisée actuellement. Il est en effet plus intéressant d'augmenter notre autonomie si l'électricité provenant du réseau est issue d'énergies fossiles. Si l'énergie est déjà renouvelable, le gain est moindre. A ce titre, on peut déplorer que cet aspect ne figure ni dans le préavis de la Municipalité ni dans le rapport de la Commission ad hoc. Le marquage de l'électricité de la SEFA, disponible sur leur site internet, indique que 100% de l'énergie fournie est d'origine renouvelable (dont 90% d'énergie hydraulique), suggérant qu'une solution de stockage d'électricité n'apporterait aucun bénéfice tangible pour l'environnement. En considérant cela, j'aimerais ouvrir ce débat en invitant la Municipalité à nous expliquer comment, d'après elle, l'installation de batteries lithium-ion permettrait de contribuer effectivement au développement durable de la Commune ?

- Mme. T. Séverin : Une brève réponse avant d'entrer plus dans le débat concernant l'énergie de la SEFA : l'énergie qui nous est fournie et qui est produite par la SEFA est entièrement renouvelable par contre ils se fournissent à 50% à peu près sur le marché et la provenance n'est pas très transparente.

- M. C. Fürer : Le marquage « entièrement renouvelable » indiqué sur le site de la SEFA ne concerne donc que l'énergie qu'ils produisent et pour l'autre partie, non produite par la SEFA, la provenance est non identifiée.

- M. M. Corthay : Je voudrais relever le beau texte de M. C. Fürer et que nous avons un futur pour la zone des Communaux avec un projet de salle triple qui a été lancé, qu'il faudra l'alimenter en électricité, que le transformateur actuel du quartier est un peu vétuste. A un moment donné il faudra entreprendre ces travaux. Les 2 Commissions n'ont pas parlé de ce besoin.

- M. B. Gianola : Je voudrais un peu expliquer la conclusion N°3 du rapport de la Commission ad hoc : « aucun bénéfice pour l'environnement ». Nous avons analysé la partie environnementale de ce projet et il s'avère que l'installation d'un système de stockage est une option qui permet d'augmenter l'autoconsommation de ce qui est produit par les panneaux solaires. Par contre en terme absolu, c'est quelque chose qui va lui-même consommer de l'énergie. Notamment par les différents rendements des passages de batteries à courant alternatif et vice versa, et aussi en raison du fonctionnement électronique et la climatisation de ce local...Le but de cette

autoconsommation est donc de pouvoir éviter de revendre de l'énergie qu'on a produite, et de devoir la racheter à un coût plus élevé à notre fournisseur d'énergie. Nous avons estimé qu'il s'agit d'une opération financière. Le delta entre la revente et le rachat de l'énergie n'est pas forcément favorable pour la Commune. Cette installation va consommer plus d'énergie, cette dernière ne sera donc pas revendue sur le réseau. Il faut savoir que tous les KWh que nous revendons sur le réseau sont des KWh propres, de source photovoltaïque, qui sont utilisés par d'autres utilisateurs et rétribués à la Commune. Nous avons insisté sur le « aucun bénéfice pour l'environnement » car si on prend en compte les différents aspects d'énergie grise qui sont liées à la fabrication et à l'utilisation de ces batteries, nous avons estimé que ce n'était pas du tout favorable surtout en utilisant des batteries neuves puisqu'il faut savoir que le principe de cette accumulation photovoltaïque avec des batteries lithium-ion est destiné à réutiliser les batteries qui ont eu leur première vie dans le véhicule et au bout d'un certain nombre de km, l'autonomie de ces batteries n'est plus suffisante alors on leur offre une deuxième vie dans le stockage d'énergie photovoltaïque. Cette option ne nous a pas été présentée.

- M. C. Delétra : Question pour la Municipalité en mon nom. La Commission ad hoc exprime qu'il n'y a pas de gain pour l'environnement contrairement à ce que M. Fûrer a dit. Pour moi s'il y avait un gain pour l'environnement, c'est un projet que je voudrais soutenir. Est-ce que la Municipalité peut m'expliquer le gain pour l'environnement, pas pour la Commune d'Etoy ? Si on était coupé du reste du Canton on aurait un peu plus d'électricité à consommer mais Buchillon qui ne l'a pas serait moins verte alors globalement cela ne changerait rien. C'est comme ça que je le comprends mais je dois probablement me tromper. Il n'y a aucun sous-entendu dans ma question, elle est neutre.

- M. C. Viquerat : Nous sommes face à des questions multiples mais qui se ramènent à la même chose. Vous avez fait référence au gain pour l'environnement en stockant cette énergie. Aujourd'hui cela devrait être un avantage financier, mais à ce jour cela n'est pas complètement rentable. Le gain rentre dans une stratégie qui est plus large au niveau cantonal et vous avez déploré avoir reçu il y a peu de temps un nouveau document qui est paru la semaine dernière. Il était annoncé il y a un peu plus d'un mois. La stratégie globale cantonale prend plusieurs aspects, vous allez voir un certain nombre de mesures prises ces prochaines années pour avoir un bilan carbone qui s'améliore pour ne pas dire devenir nul d'ici 2050. Un des aspects que je lie maintenant à la génération photovoltaïque et au stockage se résume en un point : une des mesures pour garantir cette stratégie cantonale et fédérale, c'est de produire et de consommer de manière locale. Ce qui veut dire que toute électricité qui est consommée de manière locale n'a pas à être transportée. J'ai entendu tout à l'heure que le système de stockage a des pertes, il y a peu de système qui sont capables de pouvoir transporter traiter transformer de l'électricité sans perte. Le système qui est proposé nous est annoncé avec un rendement de 95% (5% de

perte) mais je vous rappelle que le transport génère également des pertes. La stratégie cantonale s'avère importante pour associer des stations de production et de stockage. Quelques remarques sur ces stations de stockage : il a été souligné par la Commission ad hoc que le système proposé ne permet pas de stocker l'énergie de l'été pour l'hiver, on ne pourrait pas stocker une telle quantité par des batteries. Un système basé sur des batteries est fait pour une utilisation journalière (jour-nuit) c'est stocker un maximum d'électricité dans la journée pour l'utiliser la nuit suivante. L'idéal serait d'arriver à 365 cycles complets par année. Plus la batterie est grosse plus on va avoir de la peine à la remplir à certains moments et à la vider à certains autres. Il faut donc trouver une solution optimum par rapport à notre consommation actuelle et par rapport à nos espérances de production dans le cours de l'année. C'est pourquoi le système qui vous est proposé a été calibré à 200 KWh ce qui correspond à 2,5 Tesla, il faut imaginer qu'on aurait les batteries de 2 voitures et demie stockées dans un local. Ce n'est pas une catastrophe si grande, même si on peut discuter de la fabrication des batteries... par rapport au nombre de voiture électriques qui vont être lancées sur le marché ces prochaines années. La Commission a également dit que les profils de consommations des bâtiments actuels sont peu compatibles avec un stockage journalier. En effet, nous l'admettons, l'activité scolaire baisse pendant les vacances en milieu d'été. Les besoins en éclairage sportif sont également plus faibles pendant 2 mois par an. Mais il faut avoir en tête que le rendement des panneaux photovoltaïques n'est pas maximal en cas de fortes chaleurs : son maximum de production est atteint avec des températures moyennes supérieures mais pas extrêmes. Les estimations de gains faites ont été basées sur une utilisation sur 8 mois, pas sur 12 mois. Le système proposé a une extension sur l'éclairage public qui nous permettrait de garantir une consommation nocturne minimale. Tout cela rentre dans la stratégie cantonale et fédérale. Maintenant en termes de bilan écologique : on va augmenter l'autoconsommation, on va améliorer l'utilisation de la production locale, on ne va pas générer plus d'électricité, on ne va pas en consommer moins.

- M. G. Biondi-Morra : Avec la construction de la salle triple on serait encore plus producteur. Quel est le taux auquel on vend l'électricité par rapport au taux de rachat ? Au vu de la stratégie cantonale dont on vient de nous parler, on peut imaginer que de nouveaux subsides seront proposés après le 31 décembre. Le fait d'attendre d'avoir la salle triple nous permettrait de mettre en place une solution de stockage peut être mieux dimensionnée. Qu'en pensez la Municipalité ?

- M. C. Viquerat : Oui à l'heure actuelle nous produisons plus que ce que nous sommes aptes à consommer. Tous nos bâtiments producteurs n'autoconsomment pas encore de l'électricité. Même si on faisait ce premier pas, nous produirions encore beaucoup plus que ce que nous serions aptes à consommer. Il y a une règle aussi par rapport aux capacités de stockage, c'est que les distributeurs et le canton qui nous subventionnerait, limitent la capacité de stockage par rapport à la

production, on ne peut pas dépasser un certain pourcentage. Ceci est aussi vrai si on parle de regroupement d'autoconsommation : son existence est interdite s'il n'achète pas de l'électricité au réseau, il doit donc être déficitaire en termes de besoin électrique. Le subside cantonal qui nous permet de financer une bonne partie du stockage est nécessaire pour s'approcher d'un minimum de rentabilité. Sans ce subside ce serait un projet qui ne serait pas défendable aujourd'hui car il n'y a pas de rentabilité connue à l'heure actuelle, comme cité par la Commission ad hoc. En se référant à une étude publiée par électro suisse cet été, il s'avère que le recours aux batteries est actuellement non rentable. Cette estimation est basée sur la mise en place d'une installation de production et du stockage associés (les 2 ensemble) ce qui n'est pas tout à fait notre cas. Cette estimation est basée sur de petites installations (inférieur à 100 KWh) et elle ne prend pas en compte un quelconque subside. Sans ce dernier on ne peut que rejoindre ces conclusions. Quelques semaines plus tard, ce même organisme a publié des rapports sur les batteries et les systèmes de stockage car personne ne peut nier qu'il y a une demande fédérale et que tous les acteurs du marché s'y intéressent. Le coût du KWh : nous avons 2 contrats de revente de KWh avec notre fournisseur électrique: 1 est à 5,8 centimes, l'autre à 6 centimes. Ces contrats peuvent changer un jour, c'est inéluctable. Aujourd'hui nous avons plusieurs contrats d'achat d'électricité liés aux parcelles immobilières qui déterminent le périmètre d'un contrat d'achat d'électricité. Nous avons une bonne vingtaine de contrats différents. Sur le site des Communaux, nous avons 6 contrats différents c'est ce qui pourrait être regroupés dans le cadre d'une communauté d'utilisateurs. Chaque contrat est dépendant de sa consommation annuelle, plus celle-ci est faible plus le tarif est élevé. Dans certains cas, lorsqu'on dépasse 100 KWh, on peut négocier des tarifs plus intéressants.

- Mme. T. Séverin : En ce qui concerne votre question sur la présence de subsides l'an prochain : peut-être. Au niveau de la Municipalité on travaille quotidiennement sur des projets comme celui-ci, notre rôle est également d'équiper notre Commune pour répondre aux défis de demain, notamment écologiques, dans les meilleures conditions financières possibles. Aujourd'hui nous avons la garantie d'avoir accès à ce financement de CHF 100'000.00 dans le cadre de ce projet et nous ne pouvions pas, malgré les avis négatifs des deux Commissions, ne pas vous le soumettre, parce que pour nous c'est une opportunité qui se présente en termes de subventions. Peut-être qu'elle se représentera demain ou peut-être pas. Ce qui est sûr c'est que nous pouvons conduire à bien ce projet avec le soutien de l'Etat, même si les délais sur lesquels nous n'avons pas pu avoir d'influence, sont compliqués.

- M. A. Magnollay : Pourquoi avoir fait le choix de partir sur des batteries neuves ?

- M. C. Viquerat : Nous n'avons pas directement choisi de partir sur des batteries neuves. La proposition qui nous est faite par les fournisseurs ne nous laisse pour le moment pas trop de choix. Nous avons tenté de

savoir pourquoi nous n'avions pas reçu d'offre avec des batteries de seconde main. Serait-il possible dans un délai aussi court de s'approvisionner en batteries de seconde main ? La réponse est oui. A quel prix par rapport à des batteries neuves ? Les offres que nous avons entendues ne sont pas très satisfaisantes : le prix au KWh est très légèrement inférieur mais pas suffisamment pour être intéressant. En partant du principe qu'une batterie de seconde main est garantie 5 ans avec un nombre de cycle qui oscille autour des 60'000 alors qu'une batterie neuve est garantie 10 ans avec un nombre de cycles de l'ordre des 300'000. Selon les offres que nous avons dans nos mains c'est sur la base de batteries neuves. Par contre le local prévu pour ces batteries a été prévu avec quelques m2 supplémentaires de manière à pouvoir changer notre fusil d'épaule et prendre finalement des batteries de seconde main ce qui risque d'être de plus en plus difficile cette année ou alors de pouvoir augmenter la capacité à l'avenir avec des batteries de seconde main. Mais en termes écologiques le fait de pouvoir utiliser des batteries de seconde main serait nettement plus intéressant pour prolonger la vie de ces dites batteries.

- M. B. Cuanoud : Je salue cette initiative de la Municipalité car viser plus d'indépendance énergétique je pense que c'est une excellente idée. Maintenant quant à la solution qui est proposée, je pense qu'il y a d'autres alternatives, pourquoi cette solution a été retenue et pourquoi cette contrainte de temps ? Pourquoi est-ce qu'il faut réaliser ce projet d'ici à la fin de cette année ? Est-ce qu'une raison vous a été donnée pour justifier ce délai ?

- M. J. Fernandez : Pourquoi cette pression du temps : on a cette subvention sortie début 2017 sur laquelle nous avons fait des demandes, comme noté dans le préavis et qui avait un « deadline » au mois de juin. La chose a été repoussée à la fin de l'année 2019 pour obtenir cette subvention, entre temps on a pu regrouper les deux projets distincts sur lesquels on avait demandé des subventions. Ils ont été extrêmement clairs au Canton, au 31 décembre 2019 la production doit être mise en place sinon il n'y a pas de subvention et après le 31 décembre il n'y aura plus cette subvention, en tous cas pas sous cette forme et ils ne savent pas si d'autres subventions viendront plus tard et quand. Voici la problématique du temps. On a aussi perdu beaucoup de temps du fait que les partenaires devaient réfléchir si on pouvait faire le microgrid ou pas... Il y a eu plein d'embûches qui nous ont empêchés d'avancer rapidement sur cette proposition. Pour votre information, on a commencé en décembre 2017, on a eu des séances en février 2018 avec la SEFA qui ne pouvait pas créer le microgrid car ce n'était pas légal, les promesses de subsides nous sont parvenues entre mars et mai 2018, il y a eu un changement de directeur à la SEFA en 2018 ce qui nous a permis de recommencer les discussions car au départ on nous proposait le stockage virtuel, le problème c'est que les fournisseurs ont ensuite décidé de s'entendre et le stockage virtuel s'est contenté de 30 KWh, loin de ce qu'on peut fournir. En mars 2019 la SEFA nous a proposé la création de microgrid, en juin 2019 on a eu l'accord de regroupement des deux demandes en un seul projet de la

part du Canton, en juillet nous avons eu le solstice, les projets de stockage. Voici la raison de ces « deadlines » contre lesquelles on ne pouvait pas lutter.

- M. L. Capt : Pourquoi avoir choisi les batteries ? Il existe d'autres moyens de stockage d'énergie, notamment les volants d'inertie. La ville d'Yverdon utilisait dans les années 50 des gyrobus, cela a évolué depuis mais en résumé sous le bus vous aviez une masse d'un peu plus d'1 tonne qui tournait à 3000 tours minutes et cela permettait de transporter les passagers du bus sur une distance entre 6 et 8 km sans aucun problème. Ce genre de technologie est aujourd'hui utilisée pour stocker de l'énergie : la journée on lance la masse et la nuit on peut collecter l'énergie ainsi accumulée. L'intérêt c'est qu'il n'y a pas de déchet et que cela peut être enfoui dans le sol et vous en mettez autant que vous voulez. Ce n'est qu'une idée, il en existe d'autres en dehors des batteries.

- M. C. Viquerat : Je confirme, il existe d'autres technologies et l'une des plus anciennes est le volant d'inertie mais je vous rappelle aussi que pour stocker une énergie assez importante il faut une certaine masse, il faut construire un bâtiment qui n'est pas négligeable. Un data center qui est à Crissier a 4 volants d'inertie, c'est un local qui est un peu plus grand que cette salle, ceci pour garantir 2 minutes d'alimentation.

- M. L. Capt : Pour bien connaître le data center en question, on parle d'une autre consommation que de l'éclairage public.

- M. C. Viquerat : On est d'accord. Maintenant pourquoi avoir choisi des batteries en lithium : elles nous garantissent un certain nombre de recharges (300'000 pour des batteries neuves) et ont un temps de recharge rapide. Il faut pouvoir bénéficier et utiliser rapidement tout excédent qu'il pourrait y avoir dans ce système de stockage, sinon on perd en efficacité. C'est la raison pour laquelle nous sommes partis sur des systèmes de batteries. On pourrait imaginer des technologies plus novatrices, comme des générateurs d'hydrogène mais actuellement c'est probablement nettement trop tôt par rapport à la dimension de cette installation.

- M. F. Magnollay : J'aimerais aussi apporter quelques précisions sur les conclusions de la Commission des finances qui s'est penchée sur des chiffres dont j'aimerais en rappeler quelques-uns : celui de la durée de vie des batteries est de 10 ans, comme mentionné par M. Viquerat, c'est-à-dire que tous les 10 ans la Commune devra remettre quelque chose comme CHF 175'000.00 pour autant que le coût soit celui que l'on connaît aujourd'hui. On va gagner CHF 1'117.00 par année, vous voyez donc combien d'années il faut pour racheter des batteries. Je rappelle que dans la trésorerie courante il faudra prendre CHF 331'066.00, les parades qui ont été données comme quoi nous allons utiliser les subsides précédents, or ils sont déjà encaissés. Et pour sortir des chiffres il y a cette précipitation du 31 décembre. Donc pour recevoir ces CHF 98'434.00, il faut que ce soit fini en décembre avec aujourd'hui une décision, une mise à l'enquête, une construction, une installation, une mise en fonction. Cette précipitation a conduit aussi la Commission

à ne pas être complètement acquise à l'idée, il n'y a eu qu'un soumissionnaire, la société Solstis, qui a fait une offre, qui est probablement pour la Commission technique une offre très détaillée car elle parle d'un tas de choses que je ne comprends pas. Et sur la base de cette offre-là, la Municipalité, dont j'aimerais relever le travail considérable effectué par M. Viquerat qui a dû passer des dimanches et des samedis à chiffrer ces éléments qui n'ont pas été validés par un professionnel et ceci nous a déconcerté, a présenté le préavis. Voici les raisons qui ont conduit la Commission aux conclusions qu'elle a données dans son rapport.

- M. M. Corthay : Pour revenir au changement des batteries. D'où vient le chiffre ? Je suis pris d'un doute, je vois fourniture d'une solution de stockage, on ne parle pas que des batteries, c'est un tout. Je ne pense pas que les batteries valent la somme entière, peut-être que dans 10 ans on pourra changer de système.

- M. C. Viquerat : Pourquoi 10 ans ? C'est la durée de garantie des batteries. A l'heure actuelle, comme les batteries retenues sont commercialisées par la société Nissan, qui fait aussi quelques voitures, on nous donne comme résultat d'expérience sur 400'000 voitures, que je n'ai pas pu personnellement vérifier ni par l'intermédiaire d'un bureau technique agréé, que leur durée de vie approche les 20 ans. Il semblerait même qu'elles puissent les dépasser, bien entendu avec une perte de capacité, la capacité nominale n'étant plus garantie au bout de 20 ans. D'où vient les CHF 180'000 ? Ils proviennent d'un document fourni aux 2 Commissions et qui donne le prix de remplacement d'une armoire de batteries. Ce chiffre a été multiplié par 2 pour obtenir celui que la Commission des finances utilise. Ce tarif là date déjà d'un certain temps mais n'a pas encore été modifié dans les dernières versions des documents. Concernant le contrôle des estimations faites, il est vrai que des chiffres ont été fournis par la société Solstice, nous avons aussi eu des estimations fournies par la SEFA, que ces informations ont été réduites à la baisse pour fournir une indication de gain potentiel dans le cadre du préavis. Certes, nous aurions pu mandater un bureau neutre pour faire ce genre d'estimation et il aurait certainement modifié légèrement nos conclusions dans un facteur de 10-15%, facilement donc ça nous créé une erreur sur un montant de CHF 8'299.00 par année d'environ CHF 1000.00. Je ne pense pas que c'est ce qui ferait pencher la balance dans ce préavis.

- M. N. Plumey : On peut discuter longtemps sur ce système de batterie. Les éléments importants. On a tenté de se renseigner si d'autres communes ont tenté de faire la même démarche. Une commune a fait une démarche similaire, c'est Founex qui s'est intéressé à ce système de stockage, ils y ont tout de suite renoncé par contre cela les a mis sur d'autres pistes d'amélioration et tout particulièrement la communauté d'auto-consommateurs et qui est quelque chose qu'on peut faire très rapidement, très simplement, parce qu'il suffit de dévier la ligne qui vient du photovoltaïque en dessus du compteur et on consomme déjà l'énergie pour nous. On peut en discuter. Ce qui est très intéressant dans votre démarche c'est qu'il reste la nomination d'une Commission

pour le fond de développement durable. Il y a une prise de conscience encore plus profonde qui doit être chez tout le monde au niveau mondial, cantonal... L'auto-consommation de la salle de gym qui est tout suite réalisée, va encore plus augmenter si j'ai bien compris aujourd'hui car on a plus d'élèves donc on va plus consommer en cuisine pour les repas de midi. On ne doit donc pas perdre de temps.

- Mme. V. Hüsler : Je trouve qu'il n'y a pas de nécessité actuellement. Notre électricité photovoltaïque, qu'on la stocke ou pas ça ne change pas grand-chose. Il n'y a pas besoin de se presser à part si on veut avoir la subvention. Je pense que le stockage est amené à se développer à se perfectionner avec les années que ce soit les batteries ou autres moyens (thermiques...) Je pense que cela va évoluer et qu'il n'y a pas de raison de se presser aujourd'hui car une fois qu'on aura choisi les batteries on va rester dedans parce qu'on aura le local pour, un contrat de maintenance, les batteries à renouveler, on aura tout fait pour aller dans cette direction. Je ne vois pas l'intérêt de se précipiter. Pourquoi opter pour du stockage de batterie ? Si j'ai bien compris c'est pour augmenter l'auto-consommation, ce qui est une très bonne idée mais finalement est ce que c'est vraiment nécessaire et quel est le but. Il pourrait y avoir des raisons financières mais tous s'accordent à dire que pour la Commune ce ne serait pas rentable aujourd'hui. On a entendu des raisons écologiques mais les batteries n'ont rien d'écologique, leur production a un fort impact sur l'environnement et sur la population locale dans le monde, leur durée de vie n'est pas longue, leur élimination pose des problèmes qui ne sont pas résolus, et il n'y a aucune garantie concernant le recyclage effectif. Je n'engage que moi dans la phrase suivante : les vendeurs de batteries surfent sur la vague de l'écologie. Pas seulement eux mais eux aussi. Ne confondons pas la production d'énergie verte et le stockage dans des batteries qui n'a lui rien de vert. Le stockage ne permet ni d'augmenter la production d'électricité verte, ni de baisser la consommation c'est pourquoi la Commission ad hoc vous recommande de rejeter le préavis et ne doute pas que la Commune va prendre d'autres mesures qui porteront leurs fruits et je vous renvoie au point 5 du rapport de la Commission ad hoc qui propose des pistes.

- M. B. Gianola : Concernant l'auto-consommation, je reviens à la page 7 du préavis de la Commune où les estimations de gains sont de CHF 8'299.00 dont CHF 5'640.00 sont uniquement liés à la mise en auto-consommation de la salle polyvalente. Cette auto-consommation de la salle polyvalente a été estimée pour une somme de CHF 30'000.00. Donc on dépense CHF 30000 et on obtient plus des 2/3 du gain estimé.

- M. R. Corthay : Les CHF 30'000.00 pour le passage à l'auto-consommation de la salle polyvalente ne sont qu'une estimation. Premièrement on n'a pas de place dans le local électrique il faudra donc changer la totalité du tableau et non juste une partie. On espérait gagner de la place en sortant la sous-station. Si on ne veut pas aller plus loin, la sous-station reste où elle est en tous cas jusqu'à la construction du prochain bâtiment. Une chose que je regrette c'est que tout le monde

reste sur ses positions, il faut avancer mais il faut que ce soit les autres qui le fassent.

- M. J. Fernandez : On parle du retour à l'investissement, c'est clair qu'en terme purement financier c'est maigre. Mais est ce que cela doit être le critère principal des projets que conduit une commune ? Je vous en laisse juge. Nous estimons pour notre part que la contribution qu'apporte ce projet à celui du développement durable est également une forme de retour en investissement et donc tout à fait valable. Une autre chose que je relève sur le rapport de la Commission ad hoc, point 6 : mobilité électrique. La confédération veut que d'ici 2022 il y ait environ 15% de véhicules électriques, ils sont tous équipés de batteries au lithium-ion.

- M. N. Plumey : A propos de la remarque de M. R. Corthay sur « les autres qui doivent faire », nous avons amené une série de propositions et d'idées, de recommandations et c'est très volontiers qu'on se tient à disposition de la Municipalité pour en parler.

- M. R. Corthay : Cela n'a rien à voir avec le préavis.

- Mme. T. Séverin : Le mot de la fin de la Municipalité car nous sommes 5 derrière ce projet à avoir travaillé dessus pendant plusieurs mois : nous souhaitons vous rappeler que ce projet n'émane pas seulement de la Municipalité, c'est un projet qui doit nous permettre de contribuer à atteindre les objectifs qui sont fixés pas le Canton, par la Confédération mais surtout par les accords de Paris en termes de réduction de CO2. C'est une première brique dans un édifice plus vaste, qui doit se construire ces prochains mois, ces prochaines années. N'est ce donc là pas se montrer plus royaliste que le roi de s'y opposer ? De plus lorsqu'on parle de recyclage, de récupération, d'empreinte écologique, de la production des batteries, il est clair que des progrès sont en cours, et ces progrès seront encore plus rapide dès lors que cette technologie pourra se démocratiser. Pour cela il faut que certains prennent leurs responsabilités et s'engagent. Bien sûr la technologie proposée est récente, elle est donc destinée à évoluer et devenir plus performante, mais n'est ce pas ici le propre d'une technologie ? Cette technologie n'est pas plus récente que celle des smartphones que chacun d'entre vous a probablement dans la poche ce soir et qui sont d'ailleurs tous équipés d'une batterie et chaque année la technologie rend ces smartphones plus performants mais ce qui ne vous a pas empêché de vous lancer et d'en acheter un. La question ici est la même : quel est le moment propice pour se lancer ? N'y a-t-il pas un aspect gratifiant à faire œuvre de pionnier dans la région ? A montrer la voie ? A avoir un exemple concret à montrer à d'autres Communes, à d'autres acteurs de la région ? Notre collègue municipal est pour sa part convaincu que cette technologie est suffisamment mature pour être introduite dans la commune. Nous considérons ce projet comme un projet pour le futur. C'est un projet qui participe à la démocratisation de l'autonomie énergétique et qui aura très certainement un effet bénéfique. En outre nous considérons qu'il est dommage de produire de l'énergie solaire pour l'envoyer dans notre réseau électrique car une partie de cette énergie ne finira probablement pas sa course à St-Prex

mais à l'extérieur de nos frontières. Le projet que nous proposons permet non seulement de produire une énergie locale, ce que nous faisons déjà, mais aussi de la consommer au niveau local. Nous aimerions aussi vous rappeler que depuis plusieurs mois la jeunesse entre autres se mobilise. Ce weekend, environ 4'000'000 de personnes ont manifesté à travers le globe pour demander une action rapide contre le dérèglement climatique. Vendredi, Lausanne attend une manifestation d'importance, samedi ce sera à Berne. Le mouvement « grève pour le climat » qui s'est associé à plusieurs autres associations, a déjà annoncé une grande action de désobéissance civile vendredi à l'issu du défilé, pour protester je cite « contre le manque de courage et l'inaction des politiques ». Bien sûr nous ne cautionnons pas la désobéissance civile mais quelque part nous pouvons comprendre la frustration de ces jeunes générations qui entendent sans cesse des promesses qui ne sont jamais concrétisées. Ce soir en fin de compte les politiques c'est nous, c'est vous. Vous avez le choix d'adopter ou pas un projet que nous, Municipalité, considérons comme la première pierre d'un édifice qui doit améliorer l'efficacité énergétique et la durabilité de notre Commune ou alors on peut se considérer plus attentiste et estimer qu'il est urgent d'attendre que des technologies encore plus performantes, peut être encore plus propres, soient mises sur le marché et démocratisées. Au niveau de la Municipalité nous pensons que l'attente n'est pas la meilleure option mais nous vous laissons maintenant prendre vos responsabilités.

- M. C. Delétra : Je suis limite un peu choqué, un peu énervé. Je trouve que c'est tellement facile de faire du marketing politique sur la grève du climat. Je ne sais pas ce qui vous a pris. On a eu les rapports des Commissions qui nous ont dit : pour l'environnement cela ne va pas produire un KWh de plus, ça ne change rien. Et après on vient nous parler de grève du climat, des accords de Paris. Je suis désolée mais c'est vraiment dommage, en plus que cela vienne de toi Tania. Comme l'a dit Charly, cela ne va rien changer, on ne va pas produire un seul KWh de plus, que cela finisse à St-Prex, à Annemasse ou à Bangkok, ça ne change rien au niveau global, parce que ce sont des grèves du climat globales comme précédemment dit. On va dépenser CHF 300'000.00 pour ne pas produire 1 KWh de plus. Si cet argent on l'utilise pour couvrir ce bâtiment de panneaux solaires, on en aura fait plus pour le climat et en plus ça nous coûtera moins cher.

- Mme. V. Hüsler : Il y a plusieurs remarques sur la consommation locale, St-Prex, pas St-Prex... Je vous garantis que la production des batteries n'a rien de local, j'en ai lu pas mal là-dessus, c'est une catastrophe écologique, il y a des matériaux qui viennent d'Amérique du Nord, qui doivent aller au Chili pour être transformés là où y a le lithium. La Commission ad hoc n'a pas voulu entrer dans le jeu de fournir ces derniers jours ce weekend plus de documents qui sont en sa possession au vu du nombre déjà reçu. La production de ces batteries n'a rien de local et ce ne sont pas les normes suisses qui sont appliquées en ce qui concerne la pollution, les eaux, les travailleurs.

Votations :

De rejeter le préavis N° 04/2018

Accepté à la majorité

9. Nomination d'une Commission ad hoc chargée de l'étude du préavis No 06/2019 relatif à la création d'un fonds pour le développement durable :

- Mme. T. Séverin : Je crois que le titre dit pratiquement tout. Beaucoup de communes ont depuis bien quelques années déjà créé des fonds d'encouragement de l'efficacité énergétique et du développement durable. Ce sont des fonds qui sont en principe liés à des fonds prélevés sur l'électricité. Ces taxes peuvent prendre différentes formes. Elles peuvent être liées à l'indemnité sur l'usage du sol que nous prélevons déjà mais qui n'est pas affectée, ou alors d'autres taxes additionnelles peuvent être créées et doivent être affectées. Nous pensons utiliser la première option pour créer un fonds qui serait dévolu d'une part à des subventions pour encourager des mesures d'efficacité énergétique ou de mobilité de nos habitants et d'autre part pour être utilisé pour des projets de développement durable qui seraient initiés par la Commune ou pas d'autres acteurs. C'est un pont qui aurait 2 volets et que nous souhaitons mettre en place pour rejoindre ce qui se fait déjà dans d'autres communes de la région. Le préavis est à bout touchant et assorti d'un règlement qui définit plus les conditions d'utilisation et d'un rapport sur la situation actuelle de la Commune sur lequel nous avons planché cet été, bien avant les recommandations de la Commission ad hoc et qui est donc plus ou moins terminé aussi. Nous aurions besoin d'une Commission. Ce préavis ne sera pas voté par le peuple car les délais sont trop courts mais nous espérons qu'il pourra naître en décembre.

- M. N. Plumey : S'agit-il d'un règlement cantonal, ou fédéral ?

- Mme. T. Séverin : Le règlement est établi au niveau communal, on a déjà regardé ce qui se fait dans les autres communes. In fine, le règlement doit être approuvé par le Conseil d'Etat mais il est de notre responsabilité de le définir, de savoir ce que nous voulons faire, comment nous voulons fonctionner, est ce qu'il y a une Commission ou pas...Au-delà du règlement il y a aussi une annexe qui fixe les montants des subventions et qui peut être plus facilement adapté qu'un règlement.

- M. F. Magnollay : C'est peut-être un peu trop tôt pour cette question mais l'alimentation de ce fonds se ferait-elle de manière automatique chaque année ?

- Mme. T. Séverin : L'idée serait probablement d'utiliser l'indemnité sur l'utilisation du sol pour alimenter de manière récurrente ce fonds, qui pourrait être éventuellement revisité toutes les x années pour ne pas

avoir un fonds qui perdure s'il n'a pas d'utilité ou au contraire être renforcé si besoin. C'est ce genre de questions sur lesquelles on finit de plancher.

Nomination :

M. V. Payot: volontaire

M. M.-O. Christinat: informe que M. J.-F. Lange absent ce soir se présente volontaire

M. T. Cretegy: volontaire

M. J. Lepori: volontaire

M. C. Furer: volontaire

M. N. Plumey: volontaire

M. G. Knigge: volontaire

Comme il y a 7 volontaires, la Commission est constituée sans votation.

10. Nomination d'un membre à la Commission de recours(en matière de taxes et impôts communaux) :

- M. L. Magnollay - Président : Je faisais partie de cette Commission, étant Président, ce n'est plus possible. Actuellement sont membres de cette Commission M. F. Chappuis, M. P. Lüthi, M. V. Payot, M. C. Delétra.

Cette une Commission qui à ma connaissance n'a jamais fonctionné donc je ne peux pas vous en dire plus ce soir. Mais c'est la Commission qui devrait plancher si quelqu'un faisait recours sur le niveau des taxes, sur le niveau des impôts de la Commune.

M. J. Lepori est volontaire et élu tacitement.

11. Nomination d'un membre à la Commission des finances :

- M. C. Delétra : J'ai la chance de vous présenter, au nom de la Commission des finances, M. D. Olaya, domicilié à Etoy depuis 15 ans, père de 2 enfants, membre de ce Conseil Communal depuis deux législatures, il est passé à la Commission de gestion pendant 3 ans et on a eu l'occasion de le rencontrer sur son lieu de travail.

- M. E. Piguet : Je me présente également pour ce poste.

M. D. Olaya est élu à la majorité

12. Propositions individuelles :

- M. P. Lüthi : J'ai vu que les travaux sur la route du moulin de la Vaux, même si ce n'est pas notre commune, ils ont fait des jolis petits boudins

en goudron sur les bords, est ce qu'on a prévu ces mêmes arrangements sur la commune d'Etoy?

- M. C. Viquerat : Les petits boudins en question se font aussi sur la Commune d'Etoy, jusqu'au Pressoir.

- M. P. Lüthi : Par rapport au chasse neige, vous n'avez pas peur que cela pose des problèmes au premier hier ?

- M. C. Viquerat : Oui c'est une des craintes mais en principe c'est le personnel de la commune d'Etoy qui doit assurer ce point-là.

- Mme. P. Hitz-Lepori : Je viens comme chaque année vers la fin de l'année, vous parler des fenêtres de l'avent. Est-ce que le Conseil aimerait faire une fenêtre cette année ? Si oui, il faut se mettre d'accord sur la date.

- M. L. Magnollay - Président : Est-ce que le Conseil souhaite faire une fenêtre de l'Avent ? Au vu des réponses c'est oui.

- Mme. P. Hitz-Lepori : Est-ce qu'on veut prendre le lundi 23 décembre ou le vendredi 20 déjà pris par le centre des jeunes qui voulaient une autre date donc on a dû les pousser plus loin, alors il nous reste le jeudi 19 qui est très proche. Que préférez-vous ?

- M. L. Magnollay - Président : Qui est pour le 19 ? (7) Qui est pour le 23 ? (le reste)

- Mme. P. Hitz-Lepori : Je vous remercie et vais l'entrer dans le calendrier.

- M. F. Magnollay : J'aimerais demander au Président du Conseil et à la Municipalité si à chaque séance de Conseil on ne pourrait pas avoir un suivi des démarches concernant l'étude du projet de la salle de gymnastique triple, notamment par la Commission qui a été nommée.

- M. J. Fernandez : Le problème c'est que les ingénieurs sont en train de faire des sondages du terrain et que donc pour l'instant il n'y a pas de réunion qui s'est faite avec la Commission. On en est aux balbutiements de la chose. Dès qu'on a quelque chose de plus précis, cela sera communiqué.

- Mme. I. Golay : Le stationnement sauvage des utilisateurs du bancomat sur les trottoirs est problématique notamment aux heures scolaires où les enfants qui se rendent à l'école doivent marcher sur la route de ce fait. Est-ce qu'il y a moyen de faire quelque chose ?

- M. C. Viquerat : C'est un problème dont vous nous avez déjà parlé et que nous avons déjà observé. Nous avons regardé, évalué, le fait de mettre des piquets souples, mais on est à peu près certains qu'on ne va faire que déplacer le problème sauf si on n'en met tout le long de la rue. Ce qui veut dire que ça devient impossible. On ne sait pas vraiment comment faire, c'est compliqué en effet.

- M. C. FÜRER : Je voudrais revenir sur les communications de Mme. Séverin sur l'UAPE et les nouveaux locaux. Je suis passé récemment voir dans les nouveaux locaux et ai parlé aux éducatrices. J'ai eu des retours très positifs. C'est assez frais mais les personnes étaient enchantées.

- M. J. Lepori : Vous avez tous reçu dans votre courrier le flyer de notre soirée annuelle, des « puces à l'oreille », qui sera un spectacle qui se

fera ici à la Grande Salle. On attend que vous y veniez avec beaucoup de monde le samedi ou le dimanche après-midi.

- M. L. Magnollay - Président : Nous avons encore besoin de 3 personnes pour le dépouillement des votations du 20 octobre.

- M. C. FÜRER : Je voudrais ajouter que c'est vraiment sympa les fédérales, c'est une belle expérience.

Le Président souhaite une bonne soirée et un bon retour à tous en levant la séance.

Séance levée à 22h50

Prochaine séance :
28 octobre 2019

Le Président

La Secrétaire

Luc Magnollay

Fanny Gantin

